

Para Badminton Adapté

CHAMPIONNAT INTERDÉPARTEMENTAL
MAINE ET LOIRE / MAYENNE / SARTHE



Samedi 16 Octobre 2021

A partir de 8h30

(53)

Organisé par le CDSA 53

Charte sportive

« La morale du sport se situe dans le respect de la règle, des autres et de soi-même. »



Avoir **une licence compétitive FFSA à jour** mentionnant la classe et avec photographie. Elle doit être présentée en début de championnat lors de la vérification des licences.



S'être entraîné(e) régulièrement au sein de son club afin de préparer au mieux la participation au championnat.



Respecter le parcours de qualification en **ayant participé au championnat départemental Sport Adapté** si ce dernier a été proposé sur le territoire.



Avoir un **équipement sportif (tenue) conforme** et réglementaire et apporter le **matériel nécessaire** à la pratique de l'activité.



Respecter les horaires de compétition et de vérification des engagements/licences.



Être accompagné(e) d'au moins un dirigeant licencié FFSA du club lors de la compétition. Les dirigeants non-licenciés FFSA ne pourront pas accéder aux zones de coaching.



Être respectueux des partenaires, des adversaires, des arbitres et officiels, des organisateurs et bénévoles et de toutes personnes afférentes au championnat.

Les Comités Départementaux Sport Adapté se donnent le droit de pénaliser ou de refuser l'accès au championnat si l'un des points énoncés ci-dessus n'est pas respecté.

Rappels relatifs aux inscriptions et aux réclamations :



Une demande de dérogation individuelle peut être formulée si un(e) sportif(ve) n'a pas pu participer à la compétition qualificative.



Aucune modification n'est possible après l'envoi des inscriptions.



Par souci d'organisation, **toute inscription le jour du championnat sera refusée.**



Les clubs doivent **prévenir de l'absence d'un ou plusieurs sportifs** au minimum trois jours avant le championnat (soit jusqu'au mercredi pour une compétition le samedi). Passé ce délai, toute absence injustifiée ne sera pas remboursée.



Toute réclamation est accompagnée d'une caution de 50 euros. Celle-ci est restituée si la contestation est justifiée.

Règlement sportif

Le championnat interdépartemental de **Para Badminton Adapté** est ouvert aux jeunes et aux adultes.

SAISON 2021/2022	-10 ans	-12 ans	-14 ans	-16 ans
	2011 et après	2010-2009	2008-2007	2006-2005
-18 ans	-21 ans	Seniors	Vétérans 1	Vétérans 2
2004-2003	2002-2000	1999-1981	1980-1971	1970 et avant

Le règlement sportif Athlétisme Sport Adapté est consultable sur www.ffsa.asso.fr

Informations sur le championnat



Le championnat interdépartemental 49/53/72 d'Athlétisme Sport Adapté se déroulera le **Samedi 16 Octobre 2021**.



Salle des Rosiers, Chemin du Fougeray, L'huissierie 53 970 (53)
avec un fléchage FFSA pour indiquer le lieu de compétition.



Buvette.

Programme prévisionnel

L'organisation se donne le droit d'apporter des modifications au programme selon le nombre d'inscrits.

A partir de 8h30 et jusqu'à 9h

Accueil des délégations et vérification des licences

De 9h15 à 12h45

Championnat Para Badminton Adapté

12h45

Fin du championnat et podiums

Inscriptions

La fiche d'engagement complétée et signée par votre CDSA est à retourner **avant le : 12/10/2021**



par mail à cda53@gmail.com

ou



par voie postale à CDSA 53 – 109 Bis Avenue Pierre de Coubertin – 53 000 LAVAL.

Aucune inscription ne sera prise en compte après la date-limite d'engagement !

Contacts

- CTF en charge de l'organisation du championnat : Adrien CRIBIER
cdsa53@gmail.com / 07.69.49.06.48
- Référent de la commission ligérienne Athlétisme/Cross Sport Adapté : Antoine CHÂTEAU
competition.sportadapte.pdl@gmail.com / 06.08.95.65.33

Championnats Sport Adapté 2021

- **Championnat de France Badminton Sport Adapté : 19 au 21 Novembre 2021 à ALTKIRCH (68)**

Suivez-nous !

Dossiers d'inscription, résultats, photos, vidéos, actualités...



www.cdsa53.fr



CDSA Mayenne



@sportadapte53

Partenaires

